

Le partage de la voiture

Optimiser l'usage de la voiture pour réduire la circulation des véhicules en solo

- La voiture est le moyen de transport le plus utilisé en milieu rural pour des déplacements domiciletravail (95% des salariés en Vendée utilisent leur voiture, selon l'Insee en 2011). Elle se pratique en majeure partie en solo.
- Cet usage peut être optimisé pour valoriser chaque déplacement. Il est possible d'être plusieurs à utiliser une même voiture à différents moments de la journée (autopartage), ou de partager un véhicule pour un trajet commun (covoiturage).
- Adaptée pour des trajets de courtes ou longues distances, la voiture partagée a divers avantages : réductions des coûts en carburant, mise en relation des habitants, impact sur l'environnement moindre...
- Les différentes modalités d'utilisation partagée de la voiture doivent être valorisées. La promotion de cette alternative à la voiture solo se developpera par le recensement des potentiels existants sur le territoire et leur promotion par des actions ciblées.





Tous pour une...

...et une pour tous!

Le covoiturage local

permet d'utiliser au mieux son véhicule individuel ou de profiter des possibilités d'une voiture en termes de distance et de confort à faibles coûts.

La pratique des réseaux sociaux permet la démocratisation du covoiturage.



L'application de transport multimodal « Mobilisy », développé par la Communauté d'Agglomération de La Roche sur Yon, est téléchargeable gratuitement sur les appareils mobiles.

L'outil de mise en relation pour le covoiturage domicile-travail devrait être disponible d'ici l'automne 2017.



Logo et carte du site de covoiturage Blabla Car, principal réseau de covoiturage en France.



Bla Bla Car

Le covoiturage longue distance

est possible via des réseaux qui s'étendent à l'échelle nationale et au-delà.

Il est particulièrement adapté aux trajets plus longs, occasionnels principalement pour les loisirs ou réguliers lorsque le lieu de travail est éloigné du domicile...



Panneau désignant l'autopartage par l'ADEME*

L'autopartage individuel

Désigne le partage d'un même véhicule entre différents usagers ou groupes de personnes. La répartition des jours d'utilisation et des coûts d'entretien est organisée par les utilisateurs.

L'autopartage professionel

S'inscrit dans un PDIE* et permet aux salariés d'une même entreprise ou d'une même zone d'activité de disposer d'un véhicule pour des trajets relatifs à leur travail.

L'autopartage institutionnel





Consiste en une flotte de véhicules mis à disposition sur une aire définie par la commune.

Les voitures Marguerite en autopartage à Nantes (44)



Rézopouce est un réseau national d'autostop organisé qui a débuté à Moissac dans le Tarn et Garonne (82)

Le covoiturage solidaire

favorise les échanges inter-générationels et renforce l'entre-aide entre les habitants, en plus de proposer un mode de transport abordable pour les personnes en situation de précarité. De nombreux exemples se sont développés en Vendée (réseau des Familles rurales85, CCAS de St Hilaire de Riez...)

Exemple : Le Parc naturel régional du Pilat (42) expérimente l'auto-partage et le covoiturage en milieu rural

Après avoir accompagné la mise en place du covoiturage sur le massif du Pilat :

- 1 621 personnes inscrites sur le site de covoiturage
- √ 24 aires à disposition sur le territoire,

le parc naturel régional expérimente depuis juin 2013 l'auto-partage en milieu rural

Une première station a été implantée dans la commune de Pélussin, à proximité des locaux administratifs du parc et de l'hôpital local.

Au bout de 6 mois de fonctionnement, le minimum d'utilisation pour assurer un équilibre financier était atteint, et l'expérimentation a été poursuivie.

Fin 2015, 3 structures employeuses sont adhérentes et peuvent ainsi se libérer des contraintes financières liées à l'acquisition de véhicules professionnels.

Sources

Site de la caisse des dépôts http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ ContentServer?pagename=Mairieconseils/MCExperience/Experience&cid=1250 266749727 Consulté le 04 mai 2017

* Tous les sigles sont repris et expliqués dans le glossaire